

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} septembre 2023

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----|--|------------|
| 1. | Désignation du secrétaire de séance | Page 2 |
| 2. | Approbation du procès-verbal du conseil du 30 juin 2023 | Page 2 |
| 3. | Travaux 2 rue de Bretagne : bilan financier | Page 2 |
| 4. | Passerelle bateau lavoir : bilan financier | Page 2 à 3 |
| 5. | Éclairage public : mise à jour des points permanents | Page 3 |
| 6. | 20 rue d'Anjou : convention d'achat avec Cholet Agglomération | Page 3 à 4 |
| 7. | Kiosque à pizzas : redevance d'occupation du domaine public 2023 | Page 4 à 5 |
| 8. | Personnel : renouvellement assurance groupe du centre de gestion | Page 5 |
| 9. | Finances : décision modificative n°1 du budget principal | Page 6 |
| 10. | Compte-rendu des commissions | Page 6 |
| 11. | Calendrier | Page 7 |

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 24 août 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Chantal RIPOCHE, Jean-Robert TIGNON, Claire BIMIER, Claudia THARREAU, Yannick LOGER, Dominique COUSIN, Guy VASSOR, Laurence TISSEROND, Evelyne MERLET, Nathalie CAILLAUD, Laetitia COULONNIER, Nadine BOURCIER.

Membres absents : Olivier BACLE (donne pouvoir à Claire BIMIER), Bruno GUEDON, Céline FROGER, Myriam GOURDON, Pascal DANIEAU, Valérie DURAND.

Secrétaire de séance : Claire BIMIER.

~~~~~

## **1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉSIGNE** madame Claire BIMIER secrétaire de séance.

## **2 – APPROBATION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2023**

## **3 – TRAVAUX 2 RUE DE BRETAGNE : BILAN FINANCIER**

Les travaux de réaménagement de l'ancienne agence postale 2 rue de Bretagne, sont désormais terminés. L'association d'assistantes maternelles MAM'an les P'tits Bateaux occupe les locaux depuis le 12 mai dernier.

Bilan financier (TTC) :

-Montant du marché de travaux et dépenses diverses (honoraires...) : 187 924,70€

-Imprévus : 9 293,24 €

**TOTAL** : 197 217,94 € TTC

Subvention Département : 32 489,81 €

**SOLDE** montant restant à charge : 164 728,13 €

## **4 – PASSERELLE BATEAU LAVOIR : BILAN FINANCIER**

La passerelle reliant le bateau lavoir à la digue rue de l'Étoile a été réalisée par les services techniques et les Amis de Léo. L'accès est interdit au public pour des raisons de sécurité.



Bilan financier :

Budget voté : 10 000 €

Dépenses réalisées : 1 884,43 € (marches béton, armature en acier galvanisée, bois)

Moins-value : - 8 115,57 €

## **5 – ÉCLAIRAGE PUBLIC : MISE A JOUR DES POINTS PERMANENTS**

Suite à la décision de réduire l'éclairage public, la commission cadre de vie a revu les points permanents restant allumés toute la nuit (sauf pendant la période d'extinction estivale).

Sur les 4 axes principaux, il est prévu des modifications de câblage afin qu'une moitié des candélabres s'éteigne à 23h et l'autre moitié à 21h.

Toutefois, 3 ronds-points resteront allumés en permanence toute la nuit, afin d'améliorer la sécurité :

-Rond-point central (1 candélabre avec 4 lanternes)

-Route du May (2 candélabres)

-Rue de la Vendée (2 candélabres)

Pour l'ensemble de ces travaux, une intervention du SIEM est nécessaire pour un montant de 3 126,52 € (2 344,89 € à charge pour la commune).

A l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE** cette dépense.

## **6 – 20 RUE D'ANJOU : CONVENTION D'ACHAT AVEC CHOLET AGGLOMÉRATION**

Depuis plusieurs années, le centre social Ocsigène, sous compétence de Cholet Agglomération, était à l'étroit dans ses locaux 18 rue d'Anjou. Une opportunité s'est présentée par la mise en vente de la propriété riveraine 20 rue d'Anjou.

D'autre part, la commune doit faire face dans ce secteur à des difficultés de stationnement. Des logements pourraient également être créés.

Les deux collectivités pourraient donc passer convention pour acheter ensemble la propriété selon les modalités suivantes :

-Cholet Agglomération se porterait acquéreur de l'ensemble du bien et procéderait à la démolition de la maison qui n'est pas aménageable.

-Le projet d'extension du CSI serait de 842 m<sup>2</sup> (bâtiment et parking), sur un total de 2 417 m<sup>2</sup>. Le surplus (1575 m<sup>2</sup>) serait revendu à la commune.

-Les charges de cette opération d'ensemble seraient réparties au prorata des superficies des futures emprises respectives :

-Prix d'acquisition du bien : 352 500 €

-Frais d'acquisition : 22 650 €

-Coût de démolition évalué à 128 438 €

-Frais de géomètre évalués à 3 000 €

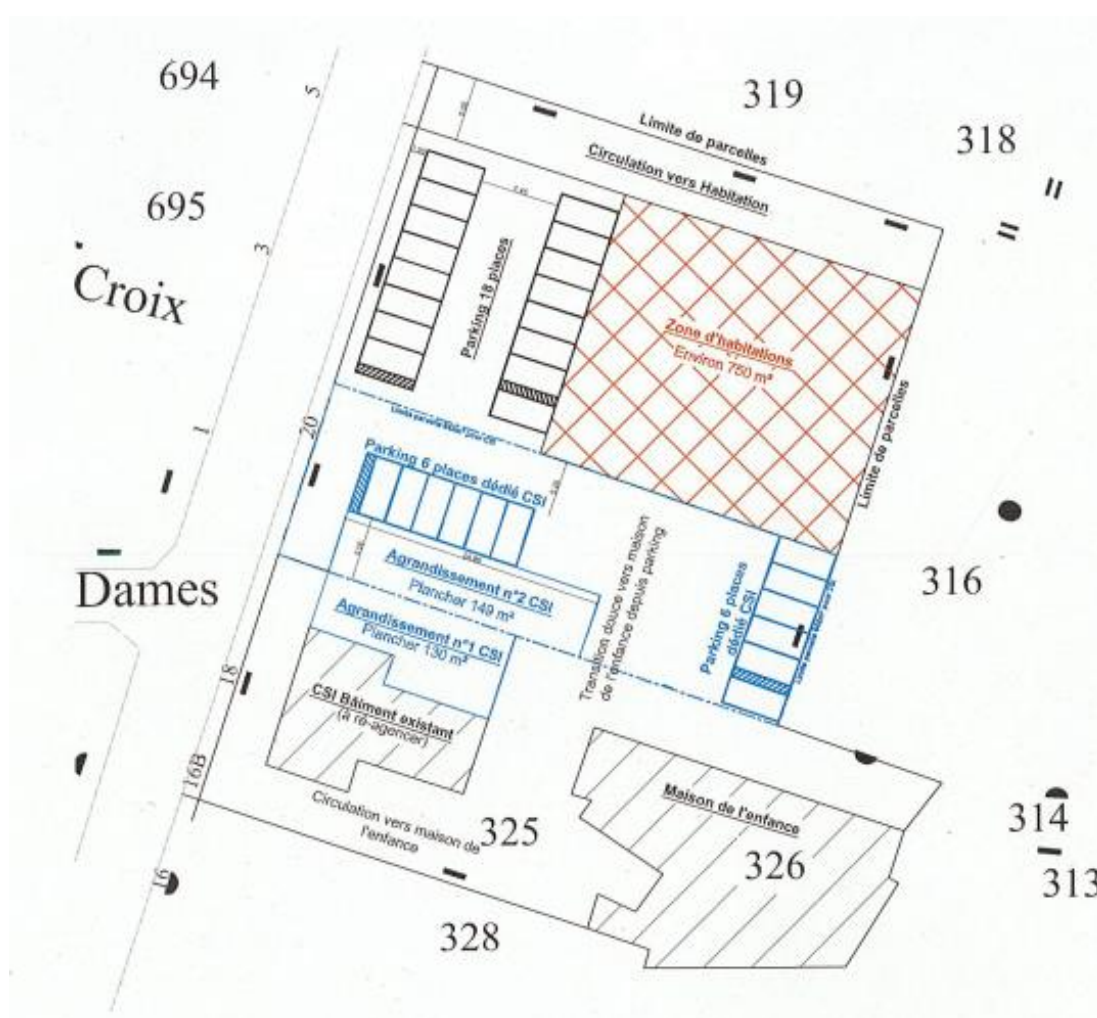
Soit un TOTAL de 506 588 €

Part de Cholet Agglomération : 176 477,90 € (842m<sup>2</sup>/2417m<sup>2</sup>)

Part de Saint-Léger-sous-Cholet : 330 110,10 € (1575m<sup>2</sup>/2417m<sup>2</sup>).

Cholet Agglomération prendrait en charge dans un premier temps tous les frais ; la commune lui rembourserait sa part en 2 fois, début et fin 2024.

Exemple d'un aménagement possible :

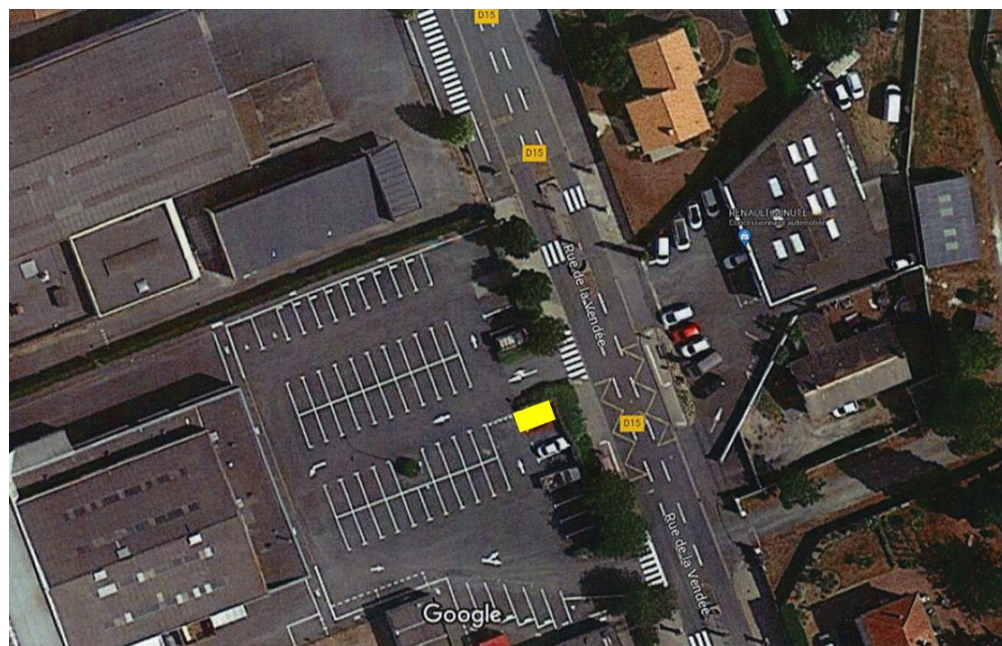



Le géomètre de la commune a été contacté pour réfléchir à un futur aménagement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE** ce projet de convention avec Cholet Agglomération.

## **7- KIOSQUE A PIZZAS : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2023**

Un fabricant de pizzas a contacté la commune pour installer un kiosque de vente de pizzas de 2 m<sup>2</sup>. Un emplacement sur le parking des salles de sports conviendrait :



 Emplacement





Le Conseil Municipal avait déjà décidé pour 2022 d'un montant de redevance d'occupation du domaine public de 150 €/m<sup>2</sup>/an, soit 300 €/an, pour ce kiosque.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **MAINTIENT** ce prix pour 2023 (installation prévue début décembre).

Le prix sera ensuite revu par le Conseil Municipal tous les ans.

## **8- PERSONNEL : RENOUVELLEMENT ASSURANCE GROUPE DU CENTRE DE GESTION**

Depuis de nombreuses années, la commune s'assure contre le risque statutaire via un contrat négocié par le Centre de Gestion du Maine-et-Loire.

La cotisation pour 2023 était d'environ 32 000 € (forte augmentation due à l'évolution de la masse salariale et un nouveau contrat moins favorable. La cotisation 2022 était de 19000 €).

Néanmoins, l'assureur a résilié le contrat avec effet le 31 décembre prochain.

Il faut donc relancer une nouvelle consultation. Afin de faire baisser les cotisations, le Centre de Gestion propose de ne plus demander la couverture des maladies ordinaires.

L'assurance couvrirait donc l'ensemble des autres risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels.

La garantie des charges patronales sera optionnelle.

Une franchise de 30 jours pour accident du travail et maladie professionnelle sera également optionnelle.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au contrat groupe.

Le choix de l'assureur se fera dans quelques mois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'adhérer au contrat groupe du centre de gestion.

## **9 – FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL**

Suite à plusieurs interventions sur l'éclairage public (réparation rue du Lac, régulation des points permanents...) il manque 5 830 € à l'article 2041582. Ils seraient transférés de l'article 2188 (« réserve »).

D'autre part, il convient de transférer 2 000 € du compte 6232 (fête et cérémonie) au compte 739118 (trop perçu par la commune sur la taxe d'habitation entre 2017 et 2019).

A l'unanimité, le Conseil Municipal **ADOpte** le projet de décision modificative n°1 du budget principal.

## **10 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

### Cadre de vie :

-Bilan des travaux de l'été :

Peinture et plafond d'une classe de l'école publique refaits

Tisanerie de l'école publique entièrement refaite

Une partie du presbytère et l'escalier de l'ancienne mairie repeints

-Les travaux sur les réseaux eaux usées / eaux pluviales rue du Martineau et rue du Martinet reprennent le 11 septembre.

### Vie sociale :

-Réunion extra-municipale du restaurant scolaire du 22 juin 2023 :

-Hausse des effectifs en 2022-2023.

-L'utilisation de la cour de l'école publique est la bienvenue avant et après le repas.

-Les dangers de l'internet soulèvent des inquiétudes vis à vis du comportement des enfants.

Une action de sensibilisation est à mener cette année.

-L'inauguration des espaces sans tabac a eu lieu le lundi 3 juillet, en présence de la Ligue contre le Cancer et des enfants de l'école des Bois ayant confectionné les panneaux.

### Vie associative et communication :

-30 septembre 2023 à 11h30 : accueil des nouveaux St Légeois et des familles des enfants nés depuis 1 an.

-Programmation culturelle de Cholet Agglomération Itinérances : spectacle le 12 octobre 2023 à 20h00 salle de la Prairie, « La veillée ». Réservation au Jardin de Verre à Cholet.

-Le boulodrome a été repeint par les bénévoles de l'association, la peinture étant fournie par la commune.

-CME : prochaine réunion le 16 septembre 2023 : inauguration de l'hôtel à insectes, bilan de la fête des CM début juillet et des bénéficiaires à l'association ATIMA.

## 11 – CALENDRIER

| SEPTEMBRE |    |                                                               |                              |
|-----------|----|---------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Lundi     | 4  | Bureau Cholet Agglomération                                   | 18h00                        |
| Lundi     | 4  | Commission Cadre de Vie                                       | 20h00                        |
| Mardi     | 5  | Commission Intercommunalité                                   | 19h45                        |
| Lundi     | 11 | Commission Vie Sociale                                        | 18h15                        |
| Mardi     | 12 | Commission Vie Associative et Communication                   | 20h00                        |
| Mercredi  | 13 | Réunion privée du conseil municipal                           | 19h00                        |
| Samedi    | 16 | CME                                                           | 10h00                        |
| Lundi     | 18 | Conseil Cholet Agglomération                                  | 18h30                        |
| Dimanche  | 24 | Elections sénatoriales (pour les grands électeurs uniquement) | matinée- Angers              |
| Samedi    | 30 | Accueil des Nouveaux St Légeois                               | 11h30<br>Parc Mairie ou Pôle |

| OCTOBRE  |    |                                             |                  |
|----------|----|---------------------------------------------|------------------|
| Lundi    | 2  | Bureau Cholet Agglomération                 | 18h00            |
| Lundi    | 2  | Commission Cadre de Vie                     | 20h00            |
| Vendredi | 6  | Conseil Municipal                           | 20h00            |
| Lundi    | 9  | Commission Vie Sociale                      | 18h15            |
| Mardi    | 10 | Commission Vie Associative et Communication | 20h00            |
| Samedi   | 14 | Fête du Boudin                              | Toute la journée |
| Dimanche | 15 | Fête du Boudin                              | Toute la journée |
| Lundi    | 16 | Conseil Cholet Agglomération                | 18h30            |
| Mardi    | 17 | Commission Intercommunalité                 | 19h45            |
| Dimanche | 29 | Vide greniers des Amis de Léo               | Toute la journée |